



Bruxelles, 24 mars 2017

## **KBC explique sa décision sur les chèques-repas dans le cadre d'un nouveau futur modèle de rémunérations**

L'année dernière, KBC avait conclu avec les interlocuteurs sociaux une CCT temporaire prévoyant une augmentation du montant des chèques-repas de 1 euro pour une période d'un an (du 1er avril 2016 au 31 mars 2017). Il en résulte que le montant nominal du chèque repas, qui est actuellement de 8 euros, sera réduit à 7 euros le 1er avril.

Les interlocuteurs sociaux avaient demandé de prolonger cette CCT temporaire mais KBC n'y est pas favorable. En effet, ainsi que KBC le leur a fait savoir, KBC entamera sous peu les négociations sur un nouveau modèle de rémunérations, dans le cadre duquel toutes composantes de la rémunération seront réexaminées, donc aussi les chèques-repas.

Comme à l'accoutumée, KBC souhaite mener ces négociations dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif.

Comme KBC l'a déjà souligné à maintes reprises, elle est une entreprise qui prépare activement son avenir, le secteur financier étant actuellement confronté à de nombreux défis. KBC a choisi la voie d'une transformation progressive et proactive de l'entreprise, tout en conservant sa façon de travailler, qui a d'ailleurs fait ses preuves dans un passé récent. Dans cette optique, KBC allie modèle de bancassurance diversifié et bonne maîtrise des coûts, afin de répondre aux besoins changeants des clients, d'investir dans la transformation numérique, dans la formation de son personnel et dans son avenir.

### **Pour tout complément d'information, veuillez contacter :**

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole de KBC Groupe SA.

Tél.: +32 2 429 85 45 - E-mail: [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

---

#### **KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directeur  
Communication Groupe / Porte-parole  
Tél. : +32 2 429 85 45

Service de presse  
Tél. : +32 2 429 65 01 Stef Leunens  
Tél. : +32 2 429 29 15 Ilse De Muyer  
Fax +32 2 429 81 60  
E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou obtenus en envoyant un courriel à l'adresse "[pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)".

Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)

---